

Du 31 mars au 4 avril

# Un bilan : 40 ans après le Rapport Parent

**Claude Gauvreau**

Qui n'a jamais entendu parler du Rapport Parent, ce document capital, paru il y a 40 ans, qui a pris figure de symbole et d'icône de ce que l'on a convenu d'appeler la Révolution tranquille des années 60? La réforme de l'éducation, soutenue par les travaux de la Commission Parent, a en effet passionné les esprits, entraîné des changements fondamentaux et déclenché des débats publics qui ont mobilisé les forces vives de la société québécoise.

Pour célébrer cet anniversaire et, surtout, faire le point sur les acquis de la réforme, l'UQAM et sa Faculté d'éducation organisent, du 31 mars au 4 avril prochains, une semaine d'activités et un grand colloque scientifique à caractère international. La formation des enseignants, le rôle de l'université, la scolarisation des jeunes enfants, les innovations pédagogiques, l'éducation des adultes comptent parmi les thèmes qui seront au cœur des débats.

Comme l'explique Louise Julien, professeure au Département des sciences de l'éducation et membre du comité organisateur de l'événement, la semaine s'ouvrira par une série de tables rondes et de conférences à la Salle Marie-Gérin-Lajoie du 31 mars au 2 avril. Suivra un colloque scientifique, les 3 et 4 avril au Palais des Congrès, réunissant des intervenants du Québec, d'Europe et des Amériques. Enfin, une exposition itinérante d'objets d'époque (pupitres d'école, photos, textes didactiques), présentée à l'UQAM et ailleurs au Québec au cours de l'année 2003, aidera le public à se resituer dans cette période effervescente de notre histoire.

«Nous appelons tous les membres de la communauté universitaire, les étudiants en particulier, à participer en force aux nombreuses activités prévues», de lancer Mme Julien. «Nous voulons que cet événement soit un lieu critique de réflexion et de rencontre des générations, pour mieux comprendre le contexte et la portée de cette grande réforme. Dans cet esprit, les tables rondes, les conférences et le colloque demeurent un rituel important. Quant à l'exposition, il s'agit d'un véritable bijou permettant d'expliquer aux plus jeunes nos repères historiques et de partager de l'émotion et des souvenirs.»

## Un rapport visionnaire

Selon Louise Julien, 40 années c'est très peu, somme toute, pour mesurer

l'ampleur des changements que le Québec a connus depuis 1963, dans la foulée du Rapport Parent.

«Pensons à l'affirmation du droit à l'éducation, élément central du rapport, au rôle donné aux parents qui, auparavant, étaient exclus de l'école, ou encore à la création du ministère de l'Éducation en 1964 et, par la suite, du Conseil supérieur de l'éducation. On pourra d'ailleurs, lors du colloque, demander à des artisans de la réforme s'ils sont satisfaits du travail accompli et ce qu'il faut améliorer. Enfin, comment ne pas souligner la prise en charge de l'éducation par l'État, autrefois chasse gardée de l'Église? Un véritable coup de tonnerre, comme le déclarait récemment le professeur Georges Leroux.»

L'accessibilité et la démocratisation du système d'éducation et de ses structures représentent deux des enjeux majeurs du Rapport Parent, affirme Mme Julien. «Accessibilité aux études supérieures, mais aussi du plus grand nombre à l'école primaire et secondaire. Monseigneur Parent avait écrit à l'époque que la crise de l'enseignement était universelle et qu'elle était reliée à la crise de la culture. Pourquoi parlait-il de crise? Parce que les masses n'avaient pas accès la culture.»

À la relecture du rapport, on s'aperçoit combien il était visionnaire, voire prémonitoire, soutient-elle. «Une de ses recommandations a été mise en veilleuse durant 33 ans! Les commissaires voulaient qu'il y ait des maternelles à temps plein, partout au Québec. Il a fallu attendre 1998 pour que cela se réalise, après la tenue des États généraux de l'éducation. Évidemment, les membres de la Commission n'étaient pas des devins. Personne ne pouvait prévoir que les technologies allaient pénétrer les salles de classe, que les femmes seraient présentes à tous les paliers, et que le visage de l'école deviendrait de plus en plus multiethnique.»

## Les ratés du système

Les tables rondes, les conférences et le colloque serviront également à tracer des pistes de réflexion favorisant la critique des réformes passées et actuelles. Pour Mme Julien, une des grandes erreurs du ministère de l'Éducation est de n'avoir pas vu l'importance de faire de la bibliothèque scolaire un lieu vivant d'animation. «Plutôt que de cultiver le plaisir d'évoquer parmi les livres, on a habitué les élèves aux manuels imposés.»



Photo : Michel Giroux

**Louise Julien, professeure au Département des sciences de l'éducation.**

Le processus de démocratisation a également imposé des choix, comme celui des polyvalentes aux horaires surchargés qui n'étaient pas toujours situées au cœur des villages et des villes. «Les enfants doivent voyager en autobus scolaire et ne peuvent rester à l'école, après les heures de classe, pour faire du théâtre, du sport, lire ou s'amuser. Ce n'est pas drôle de rencontrer des amis dans un autobus ou à la cafétéria le midi au milieu d'un bruit assourdissant.»

«Durant le colloque, nous aimerions redéfinir avec les experts, les acteurs et les responsables du milieu de l'éducation ce qu'est un enfant qui apprend et comment l'école peut développer le plaisir d'apprendre», souligne Mme Julien. «On ne peut pas demander à un enfant de tout savoir. Le contenu des programmes est important mais il y a aussi la pédagogie qui est à la fois un art, une science et une technique.»

## Un événement international

Des invités étrangers viendront témoigner des réformes passées et actuelles dans leur pays. On pourra alors comparer les enjeux et les motifs des changements qui s'inscrivent tous dans une grande réflexion mondiale. «Il faut savoir que dans les années 60, le Québec a été parmi les derniers pays à transformer en profondeur son système d'éducation, après la France, les États-Unis et l'Allemagne», rappelle Mme Julien.

L'événement est aussi le fruit d'une étroite collaboration entre la

Faculté d'éducation et l'équipe de direction de l'UQAM, tient à préciser Mme Julien. «N'oublions pas que les facultés d'éducation de toutes les universités québécoises ont vu le jour après l'UQAM. Notre institution est née en 1969 avec sa propre faculté. Et le réseau de l'Université du Québec a été mis sur pied avec cette mission fondamentale : former des enseignants.»

Aux yeux de Louise Julien, l'école sera toujours le lieu par excellence du partage des valeurs pour que chaque enfant puisse construire ses propres repères, culturels et sociaux. «L'autre jour, j'ai entendu quelqu'un demander à une dame de 92 ans quel était le secret de sa longévité. Elle lui a répondu : toute ma vie, j'ai étudié pour mieux comprendre les choses... et les gens. Voilà mon secret.» ●

## LA GRANDE CHARTE DE L'ÉDUCATION

En juin 1960, l'équipe du Parti libéral de Jean Lesage prend le pouvoir. Cette victoire lance la Révolution tranquille. Dès sa première session, en 1961, le nouveau gouvernement présente, en effet, un impressionnant train de mesures législatives appelé alors «la grande charte de l'éducation». C'est le coup d'envoi de la réforme du système scolaire, véritable projet de société que viendra soutenir le Rapport Parent:

- Création d'une Commission royale d'enquête sur l'enseignement (Commission Parent);
- Obligation faite aux commissions scolaires d'assurer, directement ou par l'entremise d'autres institutions, l'enseignement secondaire jusqu'en 11<sup>e</sup> année (auparavant limité à la 7<sup>e</sup> année);
- Gratuité de l'enseignement et des manuels scolaires jusqu'en 11<sup>e</sup> année;
- Fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans;
- Subventions statutaires accrues aux commissions scolaires;
- Subventions pour l'organisation des maternelles;
- Subventions statutaires aux institutions privées;
- Plan quinquennal de financement des universités;
- Droit de vote aux élections scolaires à tous les parents d'un enfant de moins de 18 ans;
- Allocations scolaires de 10 \$ par mois pour les étudiants de 16 et 17 ans;
- Régime de prêts et bourses pour les étudiants des niveaux collégial et universitaire;
- Bourses pour la formation universitaire du personnel enseignant.